



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Le premier du mois de septembre deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :

24 août 2026

Date d'affichage :

26 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Etaient présents : M. Laurent NIVELLE, M. Stéphane DEROUET, Mme Brigitte SMITH, Mme Juliette BAZIN, Mme Cécile SAULEAU, M. Michel PIDOU, Mme Delphine DESBOIS, Mme Nadège ROULLEAU, Mme Dominique PÉ, M. Jean-Noël NIVELLE, M. Jérôme ARNOUX, M. Arnaud DUROCHER, M. Tony FRESNEAU, Mme Coralie PAYNOT, M. Emmanuel BLANCHET.

Etait excusé :

Secrétaire de séance : Mme Dominique PÉ.

Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- Travaux de voirie rue des Mariniers,
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- Rapport d'activité 2025 du SIEM, L,
- Point rentrée scolaire,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du **7 juillet 2026** est adopté à l'unanimité.

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas de droit de préemption.

2- TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES MARINIERS

Suite à l'achèvement des travaux d'enfouissement des réseaux rue des Mariniers, la réfection de la voirie peut désormais être lancée. Ayant reçu l'entreprise AMC, Monsieur le Maire présente une étude détaillée concernant les travaux de voirie envisagés pour l'année 2026.

Option :

Des difficultés de collecte des déchets sont observées sur la Place en fond de rue, souvent encombrée par le stationnement, ce qui rend les manœuvres de retournement impossibles. Rappelons que les marches-arrière sont interdites sur les camions de collecte, jugées trop dangereuses.

Pour y remédier, il est suggéré de :

- Réaliser un marquage au sol accompagné d'un panneau interdisant le stationnement le lundi.
- Installer un espace de stockage des poubelles, par exemple en bois.

Décision du conseil municipal :

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour lancer la consultation des entreprises avec option de la Place.

Le Conseil Municipal approuve, par ailleurs, **le montant de la maîtrise d'œuvre de l'entreprise AMC, pour un montant de 3 570 € TTC.**

Il sera également demandé un chiffrage pour le parking voitures situé à l'angle de la rue des Gabares.

3 – TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le Maire de la commune de Saint Clément des Levées,

- expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

- rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune / l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Il est précisé au cours des échanges que la loi de finances pour 2026, en son article 108, a abrogé l'article 1407 bis instituant la THLV (initialement votée par la commune le 6/09/2016).

4 – RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU SIEML

Monsieur Stéphane DEROUET présente le rapport annuel 2025 du **SIEML**, et rappelle le fonctionnement du syndicat qui est dirigé par des élus locaux, avec un Conseil d'administration composé de délégués des communes, métropoles et agglomérations. Il est présidé par Monsieur Davy, maire de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, et dirigé au quotidien par Monsieur Charil et plus de 110 salariés. Créé en 1925 pour électrifier le Maine-et-Loire et gérer l'éclairage public, il a élargi ses missions aux réseaux de gaz, aux énergies renouvelables (solaire, agrivoltaïque, méthanisation, éolien), ainsi qu'au déploiement des stations GNV, bioGNV et de recharge.

Aujourd'hui, le SIEML gère **23 500 km de réseaux électriques, 475 055 compteurs** et a investi **33 millions d'euros** pour moderniser les infrastructures, avec un volume de **4,39 TWh** acheminés. Sur la commune de Saint-Clément-des-Levées, il intervient notamment pour renforcer les réseaux, enfouir les lignes basse tension, gérer l'éclairage public, conseiller sur la gestion thermique des bâtiments et négocier le coût de l'électricité. Le rapport complet est disponible à la consultation au secrétariat de mairie.

5 – POINT RENTREE SCOLAIRE

❖ La rentrée s'est bien déroulée avec un effectif de 95 enfants, dont 4 ou 5 en très petite section. L'équipe pédagogique reste inchangée. Un emploi civique était prévu pour cette rentrée, mais son arrivée est reportée en raison du piratage du site de l'Éducation nationale, qui a empêché la signature des documents nécessaires. En revanche, une stagiaire en bac pro rejoindra l'équipe du 7 septembre au 18 décembre prochain.

Côté ressources humaines, deux agents sont actuellement absents pour des raisons de santé et de maternité. Malgré ces contraintes, l'organisation globale reste satisfaisante.

Nouveautés à la cantine :

Kyrielle ayant suspendu un passage hebdomadaire pour l'évacuation des déchets, un tri plus rigoureux a été mis en place : par exemple, les plats de viande ne sont plus mélangés avec ceux de légumes, ces derniers étant désormais directement acheminés vers le composteur.

❖ Les travaux de renaturation de la cour d'école ont créé la surprise chez les parents et les enfants qui ont affiché une large satisfaction devant les nouvelles installations. Pour l'instant, l'accès aux nouvelles zones engazonnées reste interdit, le temps d'être finalisées pendant les prochaines vacances d'octobre. Ces espaces leur seront ouverts à leur retour.

❖ Par ailleurs, durant l'été, les peintures d'une classe ont été entièrement refaites.

❖ **L'Association des Parents d'Élèves (APE)** propose de financer une fresque artistique dans l'école maternelle et primaire Yvonne Lombard, réalisée par un artiste professionnel. L'objectif est d'embellir les espaces scolaires, stimuler les enfants, valoriser l'identité de l'école et créer un patrimoine durable pour la commune.

Inspirée des valeurs d'Yvonne Lombard (transmission, générosité, éducation) et du patrimoine local (Loire, marinières), la fresque serait une œuvre contemporaine, validée par la commune et adaptée à son environnement. Elle serait implantée sur les deux faces du mur de la salle de motricité, avec des thèmes distincts pour les côtés maternelle (imaginaire, nature) et primaire (transmission, apprentissage).

Le projet, budgétisé à 3 000 € serait financé par l'APE. Néanmoins, l'association demande à bénéficier d'un soutien technique et institutionnel de la commune pour ce projet, qui vise à améliorer le cadre de vie des enfants et les sensibiliser à l'art. Une esquisse sera présentée à la municipalité.

Après divers échanges, le conseil municipal donne son accord sur le fond, en attendant les propositions d'esquisses.

6 – DEVIS DIVERS

- Pas de devis

7 – RAPPORT DES COMMISSIONS

La commission voirie se réunira prochainement pour établir un plan pluriannuel des travaux à venir sur les prochaines années.

8 - QUESTIONS DIVERSES

- **Projet d'aménagement urbain de Port Sauvage** : Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, dont une le 1^{er} septembre dernier avec l'architecte des Bâtiments de France (ABF), qui s'est déroulée sans blocage particulier.
Calendrier prévu :
 - **Début octobre** : Première présentation au conseil municipal, en présence du bureau d'études.
 - **Réunion publique** : Présentation aux habitants, avec une invitation ciblée aux riverains directement impactés par le projet.
 - **Début 2027** : Demande de subventions, et projet financier en été.
 - **Automne 2027** : Dépôt du permis d'aménager.
 - **Début 2028** : Lancement des travaux.
- Une nouvelle sous-préfète Louise BRUN a pris ses fonctions ce premier septembre à Saumur.
- Suite à diverses interventions (Préfet, Agglomération de Saumur, Association des Maires ruraux de France, articles de presse), la Poste a contacté la Mairie pour de nouveaux échanges sur l'avenir de l'Agence Postale.
- Les Diagnostics de Performance Energétique (chaleur qui sort et non qui entre) des logements communaux ont été réalisés. La commission bâtiment s'empare des dossiers à étudier.
- Date du prochain conseil : **Mardi 6 octobre 2026 à 20 h** à la mairie.

La séance est levée à **21h45**.

FIN DE PAGE

Rappel des délibérations du jour :

- **Finances - DCM 2026-09-01 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES MARINIERS**, validation de la Maîtrise d'œuvre.
- **Finances - DCM 2026-09-02 : TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION**,

Procès-verbal validé le 6 octobre 2026 par les membres du Conseil municipal :

La Secrétaire de séance,
Dominique PÉ

Le Maire,
Laurent NIVELLE